



Règlement championnat CDSMR 22

Boules Bretonnes

Les joueurs pouvant participer au championnat doivent être licenciés à la FNSMR. De ce fait, le respect du règlement présenté ci-dessous par le CRSMR Bretagne pour ce championnat, est obligatoire.

1 / LES RENCONTRES

La date des matchs est déterminée par la fédération lors de la réunion « calendrier ». Un arrangement peut-être demandé pour un avancement ou un report, mais les 2 équipes doivent être d'accord. En cas de désaccord, c'est le jour prévu qui est appliqué. Les matchs se jouent le samedi.

- **Pen-eus-Pen (tête à tête)** : 4 parties avec 4 joueurs différents par équipe
- **Doublettes** : 4 parties, 2 doublettes de 2 joueurs par équipe contre 2 doublettes de 2 joueurs de l'autre équipe
- **Quadrette** : 1 partie

Total : 9 parties par équipe

Les parties se jouent en 10 points pour les Pen-eus-Pen et les doublettes. Elles se jouent en 12 points pour la quadrette.

2 / LES ÉQUIPES

Une équipe doit être composée de 4 joueurs au minimum. Sur la feuille de match, il peut y avoir 16 noms. Tous doivent être licenciés et appartenir à cette équipe inscrite en début de saison, ils ne pourront jouer que dans cette équipe durant la saison du championnat.

Peuvent être licenciés pour ce championnat par équipe, les joueuses et joueurs ayant 16 ans et plus. Il y a la possibilité d'avoir 2 jeunes de 14 à 16 ans dans l'équipe.

Chaque équipe dispose d'un "joker": un joueur peut être remplacé lors d'une partie, mais une seule. Si après ce changement, un joueur se blesse, il ne pourra plus être remplacé.

En cas de force majeure, la partie de Quadrette peut se jouer à 3 joueurs (6 boules contre 8 boules pour l'autre équipe).

3 / FEUILLES DE MATCH

La feuille de match doit être remplie, signée des 2 capitaines des 2 équipes avant le début des premières parties.

L'équipe qui reçoit, remplit la feuille de match la première, l'équipe visiteuse ensuite, mais en ayant identifié les participants aux différents matchs avant.

Tous les joueurs doivent être licenciés FNSMR, et avoir leur licence avec eux.

4 / LES ALLÉES

Il est obligatoire que le lieux accueillant le championnat détienne 2 allées couvertes minimum.

Marquage au sol :

- 1,50m : Poseurs
- 2,50m : Tireurs

5 / LES HORAIRES

Début des Pen-eus-Pen, minimum 2 parties

- 14H00 : Début de la partie
- 14H15 : Pénalité 5-0
- 14H30 : Pénalité 10-0

Début deuxième série Pen-eus-Pen

- 14H30 : Début de la partie
- 14H45 : Pénalité 5-0
- 15H00 : Pénalité 10-0

Si l'équipe n'est pas complète à 15H00, le match est perdu !

6 / LES POINTS

	Championnat	Coupe
Pen-us-pen	2	1
Doublette	3	2
Quadrette	4	3
Total	24 points	15 points

7 / LE JEU

Lorsque qu'une équipe joue, l'équipe qui ne joue pas sort de l'allée. S'il n'y a pas de place, elle se positionne dans le milieu de l'allée en faisant attention à ne pas gêner l'adversaire.

Chaque joueur dispose de 2 minutes au maximum pour jouer sa boule, dès que le point est confirmé. Le non respect entrainera des pénalités :

- 1 : Rappel à l'ordre
- 2 : Boule annulée
- 3 : Joueur exclu de la partie par son capitaine

Le comportement des joueurs dans les allées et autours des allées doit être en conformité avec le règlement. Le capitaine est responsable de ses coéquipiers, de leur comportement, de leur état physique et mental, ainsi que des supporters et spectateurs.

Pendant les parties il ne doit y avoir ni alcool, ni tabac, ni substances non autorisées dans les allées.

Tout joueur licencié à la FNSMR déclare prendre connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter en son honneur et conscience dans le meilleur esprit sportif.

Les capitaines ont un rôle d'arbitre.